



TARIFS JOURNALIERS ANNEE 2025

Mis à jour le 11/03/2025

HEBERGEMENT EHPAD			
Arrêtés Départementaux n° 2025 - 211			
Hébergement permanent et temporaire :	Résidents de plus de 60 ans :		Résidents de moins de 60 ans :
	Prestations hôtelières de type 1	67.86	
Prestations hôtelières de type 2	65.05		85.68
Hébergement Accompagnement relais	14.24		
DEPENDANCE EHPAD	GIR 1 & 2	GIR 3 & 4	GIR 5 & 6
	24.45	15.51	6.58

EHPAD - Prestations hôtelières de type 1 :	EHPAD - Prestations hôtelières de type 2 :
A Castelsarrasin : Les Hortensias	A Castelsarrasin : Les Tulipes Les Lavandes
A Moissac : Les Grains Dorés (chemin Caillerat)	

A l'exception des résidents de moins de 60 ans pour lesquels un tarif spécifique s'applique, le prix de journée est composé, sous conditions de demande d'APA et de ressources, du tarif Hébergement et du tarif Dépendance du résident (GIR 5/6).

ACCUEIL DE JOUR			
Arrêtés Départementaux n° 2025 – 277			
Accueil de jour	Résidents de plus de 60 ans :		Résidents de moins de 60 ans :
	Accueil journée entière	21.42	
Accueil demi-journée	10.71		16.20
DEPENDANCE ACCUEIL DE JOUR	GIR 1 & 2	GIR 3 & 4	GIR 5 & 6
	21.65	13.56	5.76

UNITE DE SOINS LONGUE DUREE (USLD)			
Arrêtés Départementaux n° 2025 – 338			
Hébergement permanent et temporaire :	Résidents de plus de 60 ans :		Résidents de moins de 60 ans :
		64.06	
DEPENDANCE ULSD	GIR 1 & 2	GIR 3 & 4	GIR 5 & 6
	29.40	18.73	7.92

Le Directeur,

J. CABRIÈRES

